

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2019**
Séance Extraordinaire

L'an deux mille dix-neuf, le 01 juillet à 19h00, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 25 juin 2019 se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur **GOULET** Dominique, Maire.

Etaient présents : MM. **BELLENGER** Thierry, **DROUET** Dominique, **FLEURY** Serge, **TAUVEL** Pascal et Mmes **MASSON** Martine, **LAMAILIERE** Laurence.

Absent excusé : M. **LATOURTE** Yann

Absent excusé ayant donné procuration : M. **BENSAKHRIA** Naïm

Absents non excusés : M. **BOULET** Jean-François, Mmes **CORDIEZ** Amélie, **ENAUT-MULLOT** Sandrine

Procuration : M. **BENSAKHRIA** Naïm à Mr **GOULET** Dominique

Secrétaire de séance : Mme **LAMAILIERE** Laurence (art. L.2121-15 du CGCT)

Nbre de membres en exercice : 12	Présents	: 10	Suffrages exprimés	: 11
---	-----------------	-------------	---------------------------	-------------

1 – Lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

2 – Ajout d'un sujet à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour ajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir :

- Avenant N°1 –LOT N°2 – RESEAUX DIVERS

Le conseil municipal accepte.

3 – Lotissement - Renouvellement du prêt de 220 000€ (DELIB. 26-2019)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prêt contracté pour l'achat du terrain servant d'assise au lotissement communal arrivera à échéance le 05 octobre prochain, or, tous les lots n'ont pas encore été vendus. Ceci étant, la commune n'est pas en mesure de rembourser le capital à la date voulue. Par conséquent, il propose de contracter un nouveau financement d'une durée d'un an.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente de produits résultant de la vente des lots dans le cadre du financement du lotissement communal « La Fleur de Lin », la Commune de Tourville-les-Iffs décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du Prêt : 220 000.00 €
Durée : 1 an
Taux fixe proportionnel : 0.40 %
Périodicité : trimestrielle
Commission d'engagement : Néant
Frais de dossier : 220 €
Remboursement anticipé : total ou partiel à chaque date d'échéance,
Préavis d'un mois maximum et sans indemnités

Article 2 :

Mr GOULET Dominique, Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Vote pour : 08 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

3 – Lotissement - Prix de vente des lots (DELIB. 27-2019)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu plusieurs clients potentiels. La plupart souhaitent négocier les tarifs. Aussi, Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal à ce propos et dans quelle mesure.

Par ailleurs, il énumère les lots encore disponibles :

N° DU LOT	SURFACE	PRIX
A	679m ²	59000 €
1	823m ²	63000 €
2	832m ²	63000 €
3	812m ²	62000 €
4	752m ²	58000 €
7	647m ²	55000 €

Après exposé et compte tenu de la conjoncture actuelle, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier les prix dans la limite de 3%.

Vote pour : 08 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

4 – Lotissement – Modification du permis d'aménager (DELIB. 28-2019)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des difficultés rencontrées lors de la vente des lots du lotissement. Le règlement graphique étant trop restrictif, des lots auront beaucoup de mal à être vendus. Par conséquent, il propose d'assouplir le règlement en modifiant le paragraphe 3 – b du PA2 -Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu.

Rappel des termes de ce paragraphe avant modification

Pour tous les lots, le sens de faitage principal sera obligatoirement parallèle ou perpendiculaire à la voirie.

Après modification

Pour tous les lots, le sens de faitage conseillé mais non obligatoire sera parallèle ou perpendiculaire à la voirie.

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire et charge Monsieur le Maire de déposer auprès du service instructeur un permis d'aménager modificatif.

Vote pour : 08 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

5 – Lotissement – AVENANT N°1 – LOT N°2 : RESEAUX DIVERS (DELIB. 29-2019)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la pose des branchements individuels prévus au marché a été réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement, ce qui entraîne **une moins-value** sur les travaux de **773,00 € HT**.

Il convient de porter le montant du marché à 32 322.50 € HT déduction faite de la moins-value.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché signé avec l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT – TP pour le lot considéré,

Vu la délibération d'attribution de marché du conseil municipal en date du 14/04/2018,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**

- de conclure l'avenant suivant :

Attributaire : RESEAUX ENVIRONNEMENT

Adresse : ZA Les Sapins – 76110 BREAUDE

Marché initial : 33 095.50 € HT

Avenant n° 1 – Objet de la présente délibération : moins-value de 773.00 € HT

Nouveau montant du marché : 32 322.50 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires.

Vote pour : 08 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

6 – Questions diverses

Ligne de trésorerie : La ligne de trésorerie a été remboursée.

RD 73 : Le revêtement de chaussée de la traversée sera réalisé prochainement.

Mare Geulin : Les travaux sont terminés.

Cession Vandermeersch : La procédure est en cours.

Station de Lagunage : Les actes ne sont pas encore prêts.

Inauguration « Esplanade Claude Stefanini » : Monsieur le Maire remercie les participants et regrette que les absents ne se soient pas excusés.

Horaires de la mairie : Pendant la période estivale, une seule permanence est assurée : le jeudi de 16h à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est déclarée close à 20h05
Le Maire – Dominique GOULET

Thierry
BELLENGER

Naim
BENSAKHRIA

Jean-François
BOULET

Amélie
CORDIEZ

Dominique
DROUET

Sandrine
ENAUULT-MULLOT

Serge
FLEURY

Laurence
LAMAILIERE

Yann
LATOURTE

Martine
MASSON

Pascal
TAUVEL